

GOUVERNANCE

Le « petit » printemps des actionnaires français

Le sujet de la rémunération des patrons a pris une grande place lors des assemblées générales, dont la saison vient de s'achever. Sous la pression d'actionnaires remuants, voire sous la pression de l'Etat après le changement d'exécutif. Retour sur les thèmes marquants.

Le printemps des actionnaires ». L'expression a fait florès ces derniers mois pour qualifier le mouvement de contestation qui a saisi les assemblées générales de grands groupes cotés. Des investisseurs excédés par la déconnexion entre les performances de certaines entreprises et le salaire de leurs dirigeants ont fait entendre leur voix. Au Royaume-Uni, Andrew Moss, le directeur général de l'assureur Aviva, ou Sly Bailey, la patronne du Trinity Mirror, ont même été poussés à la démission pour ces raisons.

Ce printemps n'a pas vraiment pris en France. Mais le sujet de la rémunération des patrons a pris une grande place lors des assemblées générales, dont la saison vient de s'achever. Sous la pression d'actionnaires remuants, voire sous la pression de l'Etat après le changement d'exécutif. Retour sur les thèmes marquants des AG françaises.

La rémunération à la loupe

Parmi les résolutions rejetées par les actionnaires, un tiers avaient trait à la rémunération. « *Au sein du CAC 40, la moitié des résolutions "sensibles", qui n'ont été approuvées qu'avec 50 à 75 % des voix, concernaient les packages des dirigeants* », remarque Caroline de La Marnierre, présidente de Capitalcom, agence en conseil en communication financière. Exemple intéressant, celui d'Air Liquide. L'indemnité de départ de Pierre Dufour, le directeur général délégué, a été votée à seulement 63 %. Chez Schneider Electric, la retraite complémentaire de Jean-Pascal Tricoire, le président du directoire, n'est pas passée haut la main. Cas de figure identique pour le parachute de Thierry Pilenko chez Technip, voté à seulement 69 %. Chez SCOR, celle du président Denis Kessler est passée, mais le score d'approbation n'a pas été communiqué. Le président a indiqué ensuite qu'elle serait aménagée. Ces contestations pourraient donc bien accélérer l'adoption, par un texte de loi, du « say on pay » en France. Autrement dit un vote des actionnaires sur l'ensemble de la rémunération des dirigeants, y compris les salaires fixes et variables. Selon Capitalcom, ce principe a été abordé à un quart des AG du CAC 40.

L'état schizophrène

Changement de majorité oblige, la position de l'Etat a évolué entre le dernier conseil d'administration et l'assemblée générale. L'Etat actionnaire a parfois remis en question les décisions de l'Etat administrateur. Ainsi, l'assemblée générale de Safran, dont l'Etat détient 30 %, a rejeté un parachute doré et une retraite chapeau pour le PDG, Jean-Paul Herteman. Quant à l'indemnité de non-concurrence de 400.000 euros déjà versée à Pierre-Henri Gourgeon, ancien PDG du groupe Air France-KLM, elle n'a obtenu que 19 % des voix. Dans le même temps, le gouvernement s'est prononcé pour limiter l'écart de rémunération de 1 à 20 entre le salaire le plus bas et le plus élevé. Le PDG d'ADP (Aéroports de Paris) s'est déclaré favorable à cette mesure. Quant au patron de France Télécom, il a indiqué être pour la suppression des avantages pour les mandataires sociaux. Il envisage de baisser de 30 % la rémunération des salaires des hauts dirigeants du groupe.

La démocratie actionnariale en recul

Les assemblées ont voté sur seulement 10 résolutions dites « dissidentes », proposées par des actionnaires sans l'accord du conseil d'administration, contre 11 l'an dernier. Ces dernières étaient concentrées sur 4 sociétés. Le comité central d'entreprise de Total SA a demandé que la direction lui communique des indicateurs permettant de situer la rémunération des dirigeants, tant par rapport aux pratiques internes qu'externes. Il a aussi proposé un dividende majoré pour les actionnaires inscrits au nominatif depuis au moins deux ans. A l'AG de France Télécom, salariés et syndicats ont demandé

une réduction de 40 % du dividende : résolution rejetée. De son côté, la société de gestion PhiTrust a proposé de « *changer la structure d'administration et de direction de la société en société à conseil de surveillance et directoire* » de la Société Générale. La résolution a obtenu 24,75 % des suffrages. Chez Technicolor, les résolutions ont porté sur la nomination d'administrateurs et sur des autorisations d'augmentation de capital réservée de la part de JP Morgan et de Vector. Enfin, une première en France chez Valeo, un point était inscrit à l'ordre du jour par un actionnaire. Le fonds d'investissement Pardus a invité le conseil d'administration à décrire les mesures envisagées pour réduire l'écart de valorisation avec ses pairs.

Le nombre de femmes augmente dans les conseils

« La part des femmes passe de 20 à 23 % cette année dans les conseils du CAC 40 et de 13 à 19 % dans ceux du Next 80, remarque Euro RSCG. Ce n'est pas parce que les administrateurs entrants sont surtout des femmes (49 % des nouveaux sont des femmes contre 41 % l'an dernier), mais parce que les administrateurs sortants sont surtout des hommes. » Plusieurs sociétés ont nommé deux administratrices cette année : Gemalto, Natixis, Altran, Veolia, Lagardère, Legrand, Thales.

LAURENCE BOISSEAU